

MINISTERE DU PLAN

Institut National de la Statistique

Bureau Central du Recensement

ELEMENTS DE REPONSE AU MEMORANDUM DE L'OPPOSITION REPUBLICAINE

INTRODUCTION

Le recensement général de la population et de l'habitat est une opération de comptage de toute la population vivant sur un territoire donné à un moment donné et de description des logements. C'est une investigation statistique qui a un caractère scientifique. Toutefois, les résultats d'un recensement peuvent être utilisés à des fins administratives, politiques, économiques ou scientifiques.

L'histoire des recensements de population révèle que c'est une activité ancienne qui date de l'Antiquité. En Afrique, les recensements de population datent de l'époque coloniale (1946 : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie, Réunion, Swaziland, Tunisie, Zambie, Zimbabwe). Ils avaient alors pour objectif principal le comptage de la population adulte capable d'effectuer les travaux d'intérêt public et de payer l'impôt per capita. En Afrique, depuis l'indépendance des anciennes colonies, les recensements sont organisés essentiellement dans le but de disposer des statistiques sur la population pour les besoins de la planification du développement socio-économique.

En organisant son troisième recensement (les deux premiers ont été réalisés en 1983 et 1996), la Guinée voulait non seulement disposer de données actualisées sur sa population, mais aussi s'arrimer au *Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2010*. Ce programme a été approuvé par la Commission de la Statistique des Nations Unies à sa trente-sixième session et adopté par le Conseil Economique et Social dans sa *résolution A/2005/13*. Il a « pour but premier de veiller à ce que chaque État Membre procède à un recensement au moins une fois entre 2005 et 2014, et en diffuse largement les résultats » (Rapport de la Commission de la statistique, 45^{ème} session, 4-7 mars 2014 Point 4 a).

Dans ce contexte, la mise en œuvre des activités du RGPH-3 s'est faite selon les règles internationales établies par les Nations Unies et contenues dans un document connu de tous les spécialistes des recensements intitulé « *Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements, deuxième révision* ». Ce document a déjà fait l'objet de deux révisions, en 1998 et 2008 ».

Comme dans toute opération d'investigation statistique, les erreurs sont inévitables dans un recensement quelles que soient les précautions prises pendant son organisation. Ces erreurs peuvent affecter la couverture ou le contenu du recensement, ou alors les deux aspects à la fois. Les erreurs de couverture influent sur la taille de la population globale ; les erreurs de contenu peuvent affecter la

qualité de certaines caractéristiques de la population telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, l'activité économique, etc., ainsi que les phénomènes démographiques tels que la fécondité et la mortalité. Les erreurs qui affectent la couverture sont liées à plusieurs types de facteurs d'ordre technique ou humain. Ces facteurs comprennent : les insuffisances de la cartographie censitaire, le refus de certains individus ou de certains ménages de se faire recenser pour diverses raisons, la faible performance de certains agents recenseurs. Des erreurs peuvent également être enregistrées au cours du traitement des données ; ce type d'erreurs affecte surtout le contenu.

Les résultats préliminaires du RGPH-3 publiés sont constitués uniquement des effectifs globaux de la population obtenus à partir de l'exploitation méthodique des fiches récapitulatives remplis sur le terrain par les chefs d'équipes. Il est par conséquent hasardeux d'apprécier l'ampleur des erreurs citées ci-dessus et de tirer des conclusions sur la qualité des résultats. De même, il n'est pas judicieux d'analyser la structure et l'évolution de la population à partir de ces seuls résultats. Pour réaliser cet exercice, la connaissance des autres caractéristiques de la population notamment de la fécondité, de la mortalité et de la migration, composantes essentielles de l'évolution de la population d'un pays, est indispensable. Ces indicateurs ne seront disponibles qu'après le traitement et l'analyse de l'ensemble des données du recensement. Cette étape qui a déjà démarré nécessitera plusieurs mois. Il faudrait disposer des résultats de l'analyse thématique des données pour avoir une idée précise de la fiabilité des résultats du RGPH-3.

1. ASSURANCE DE LA QUALITE DES DONNEES, UNE EXIGENCE RESPECTEE

Les commentaires et observations formulés dans le mémorandum se résument à un seul point : l'assurance de la qualité des données issues du RGPH-3. A cet égard, il faut préciser que tant pendant la cartographie que lors du dénombrement de la population, les dispositions nécessaires ont été prises par le BCR (Bureau Central du Recensement) pour assurer la qualité de la collecte des données, notamment à travers une organisation hiérarchisée du travail comportant deux ou trois niveaux de contrôle selon les étapes. Ainsi, concernant la cartographie, les travaux de terrain ont été exécutés par 56 agents cartographes, sous le contrôle de 12 chefs d'équipes et de 3 superviseurs ; tandis que les travaux de digitalisation ont été effectués par 8 agents de digitalisation sous le contrôle de 2 chefs d'équipes et 1 superviseur. Le dénombrement a été exécuté par 8 797 agents recenseurs sous le contrôle de 1 919 chefs d'équipes, 370 contrôleurs communaux ou sous-préfectoraux et 38 superviseurs préfectoraux. Au niveau régional et national, 16 cadres ont assuré la coordination de l'opération sur le terrain.

Toutes les catégories du personnel de la cartographie et du dénombrement ont été formées sur la méthodologie du recensement et sur leurs tâches spécifiques. La formation du personnel a été faite en utilisant des manuels et des fiches techniques élaborés à cet effet avec l'appui du CTP (Conseiller Technique Principal). La sélection du personnel de terrain a été faite à chaque fois sur la base d'un test de sélection écrit. La procédure de recrutement des agents recenseurs et chefs d'équipes était publique, basée sur un avis d'appel à candidatures publié par l'INS. Pour harmoniser l'application de cette procédure sur l'ensemble du territoire, le Ministre du Plan avait adressé une lettre circulaire aux Gouverneurs de Régions et aux Préfets pour les instruire à cet effet. Certes quelques défaillances ont été

observées à Conakry (communes de Matoto et Ratoma) et dans quelques sous-préfectures de l'intérieur du pays, mais les mesures urgentes prises par le Ministre du Plan en concertation avec le Ministre de l'Administration du Territoire, ont permis d'appliquer correctement la procédure. Aucun agent n'a été mis en service sans respecter la procédure décrite.

La qualité des données est également assurée lors du traitement des données. Comme la cartographie et le dénombrement, la codification a été exécutée de façon hiérarchisée : 120 agents de codification sont contrôlés par 10 chefs d'équipes et ces derniers par 6 superviseurs. Plusieurs contrôles sont prévus au cours de la saisie des données. En effet, non seulement le programme informatique de saisie contient des applications pour la détection et la correction automatiques des erreurs de saisie, mais il est prévu en outre un atelier d'apurement du fichier des données à la fin de la saisie, avant la production des tableaux statistiques et des effectifs de population définitifs.

2. EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

L'analyse des données du RGPH-3 est subordonnée à l'évaluation formelle de la qualité des données issues de ce recensement. Cette étape est un préalable indispensable qui permettra de mettre en évidence les limites éventuelles des résultats de ce recensement et de mesurer, le cas échéant, l'ampleur des biais et des distorsions observés. Les conclusions de cette évaluation seront publiées pour permettre aux utilisateurs d'apprécier objectivement la fiabilité des résultats du RGPH-3 et de les utiliser en toute connaissance de cause.

Comme le préconisent les recommandations des Nations Unies, cette évaluation portera aussi bien sur la couverture c'est-à-dire les effectifs de population que sur le contenu c'est-à-dire les variables essentielles (âge, sexe, état matrimonial, fécondité, mortalité) ; elle sera à la fois quantitative et qualitative. Pour l'évaluation des effectifs de la population totale du pays et de la population des régions, on aura recours uniquement aux méthodes d'évaluation interne s'il n'est pas possible de réaliser l'enquête post-censitaire de couverture. Car, quoique l'EPC (Enquête Post Censitaire) présente l'avantage de faciliter le calcul direct du taux de couverture du dénombrement au niveau national et au niveau régional, elle n'est pas indispensable si les conditions de sa réussite ne sont pas remplies¹. Dans ce cas, on va comparer les données des recensements de 1983, 1996 et 2014 en appliquant les méthodes d'analyse démographique suivantes :

- estimation de l'effectif prévu en 2014 par comparaison avec les résultats du RGPH-1996 en tenant compte du taux d'accroissement moyen plausible de la période intercensitaire ;
- estimation de l'effectif prévu en 2014 à partir des effectifs du RGPH-1996 et des données sur la fécondité, la mortalité et la migration tirées de différentes sources ;
- comparaison de la pyramide des âges du RGPH-3 et du RGPH-2 en se basant sur les taux de survie intercensitaire par groupe d'âge ;

¹ Avant de décider de mener une EPC, les pays doivent évaluer avec précision les impératifs dont dépend le succès de cette opération, notamment les difficultés techniques et les coûts (Nations Unies : Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, Première révision, New York, 1998, paragraphe 1.270).

- comparaison des effectifs estimés par la cartographie et ceux observés lors du dénombrement de 2014 ;
- comparaison de la population de fait et de la population de droit.

L'évaluation des données relatives aux caractéristiques de la population mettra l'accent, comme cela se fait habituellement, sur la structure par âge et par sexe de la population, sur la fécondité et la mortalité. La structure par âge et par sexe sera évaluée à travers les indicateurs suivants : la proportion de population de chaque sexe n'ayant pas déclaré l'âge, le rapport de masculinité par âge, les indices de Whipple et de Myers et l'indice combiné des Nations Unies. La qualité des données sur la fécondité et la mortalité sera évaluée par des méthodes d'évaluation interne et externe appropriées conformément au « Manuel 10 des Nations Unies – *Techniques indirectes d'estimation démographique*, New York 1984».

3. SOUS-ESTIMATION DE LA POPULATION TOTALE DU PAYS ?

L'obsolescence des projections démographiques utilisées jusqu'à la publication des résultats préliminaires du RGPH3 est indiscutable. En effet, en démographie, toute projection de population au-delà d'un intervalle de 5 ans est incertaine car elle repose sur des hypothèses d'évolution de la population difficilement vérifiables à cause des mutations sociales, économiques et politiques intervenant au cours d'une période longue. Dans le cas de la Guinée, les projections des effectifs recensés en 1996 sont établies sur une période de 18 ans. Au terme de cette période, elles ne correspondent manifestement plus à la réalité, compte tenu des changements qu'a connus le pays au cours de cette période. Ceux-ci ont eu nécessairement une incidence sur la fécondité, la mortalité et la migration qui sont les principales composantes de l'accroissement de la population. On note par exemple que la population des réfugiés évaluée entre 659 538 individus en 1996 qui faisait partie de la population résidente recensée en 1996 et qui a été intégrée dans les projections, a quitté la Guinée entre temps et ne devrait plus logiquement continuer à être prise en compte dans les projections.

D'après le rapport sur les résultats provisoires de 1996 (Arrêté n° 3686/SGG/MPC/CAB/97 du 08 juillet 1997), la population résidente sans les réfugiés est de 6 505 355 ; avec les réfugiés elle est de 7 164 893 et non 7 156 406 cité dans le mémorandum². En toute rigueur, la projection devrait se faire sur la population sans les réfugiés car ceux-ci devaient forcément quitter la Guinée au cours de la période de projection. En appliquant le taux d'accroissement intercensitaire de 3,1% (habituellement utilisé dans les projections officielles) à l'effectif provisoire sans les réfugiés de 1996, on trouve une population attendue en mars 2014 de 11 104 780, soit un écart de 475 808 par rapport à la population dénombrée. Il est cependant évident que le taux d'accroissement intercensitaire de 3,1% de la période 1983-1996 ne devrait pas être considéré comme constant au cours de la période 1996-2014 pour les raisons mentionnées ci-dessus. En effet, sur une longue période le taux d'accroissement démographique est nécessairement dégressif et non pas constant comme le suggèrent les projections démographiques citées par le mémorandum. L'Institut National de la Statistique (INS) a continué à utiliser le même taux (3,1%) faute de mieux, en l'absence de statistiques fiables sur la mortalité et la fécondité au cours de cette période. Les EDS de 1999, 2005 et 2012 ne renseignent malheureusement pas sur l'accroissement naturel de la population. En admettant que le taux d'accroissement intercensitaire 1996-2014 réaliste est la valeur médiane

² Cet effectif correspond aux résultats définitifs du recensement de 1996.

entre 2,2% déduit des résultats préliminaires de 2014 et 3,1% qui est de 2,7% (ce qui est plausible), la population attendue en 2014 serait de 10 576 406³. Cette estimation est bien proche de l'effectif dénombré, 10 628 972.

Il est également important de préciser que lorsqu'on élabore des projections, on fait trois scénari d'évolution de la population en distinguant trois types d'hypothèses relative à l'évolution de la fécondité, de la mortalité et de la migration : une hypothèse forte privilégiant un niveau élevé de la croissance démographique, une hypothèse faible avec un ralentissement de la croissance démographique et une hypothèse moyenne qui se situe entre les deux premières. Il est probable que le taux de 3,1% corresponde à l'hypothèse forte. Le *Rapport sur les perspectives démographiques de la Guinée* (Direction Nationale de la Statistique, 2000) ne présente pas les hypothèses adoptées⁴. En fin de compte, le sous-dénombrement de la population affirmé dans le mémorandum est difficile à démontrer à partir des projections officielles de la population de 1996 ; ces projections elles-mêmes présentant des limites certaines.

4. OMISSIONS VOLONTAIRES DE PLUS D'UN DEMI-MILLION DE PERSONNES ?

Le mémorandum rappelle les conditions techniques qui déterminent la réussite d'un recensement : « une bonne cartographie censitaire, le recrutement et la formation des agents de terrain, une bonne sensibilisation de la population à travers tous les créneaux de diffusion et une bonne supervision sur le terrain » (Mémorandum, p. 2). Le mémorandum tente de démontrer les déficiences des mécanismes mis en œuvre par le BCR pour remplir ces différentes conditions. En réalité aucun de ces aspects n'a été négligé par les organisateurs du recensement.

4.1. Cartographie censitaire

La cartographie censitaire a été organisée de façon méthodique, selon les règles en la matière, avec des travaux de terrain pour la collecte des données et des travaux en salle pour le traitement des données et la digitalisation des cartes. Les travaux de terrain de base se sont déroulés sur 16 mois (du 6 Janvier 2010 au 15 Février 2011, pour les 7 régions administratives du pays et jusqu'au 15 mai 2011 pour Conakry).

Pour pallier au vieillissement des données cartographiques collectées entre 2010 et 2011, le BCR a procédé à la mise à jour du découpage en zones de dénombrement à Conakry, dans les chefs-lieux des régions, ainsi que les zones minières, soit 37 centres urbains et agglomérations rurales. L'hypothèse de travail qui justifie cette mise à jour est que la croissance démographique dans ces zones en trois ans est plus importante que dans le reste du pays. A l'issue de cette actualisation, on est passé de 8 345 à 8 797 zones de dénombrement, soit 452 zones de dénombrement

³ La formule de calcul est : $P_{2014} = P_{1996} \times \text{EXP}[0,027 \times (2014-1996)]$

⁴ Dans son introduction, ce rapport souligne en revanche les limites des projections démographiques de la manière suivante (p. 4) :

« Les projections démographiques ne sont pas des prédictions concernant le chiffre futur de la population [...]. Elles visent simplement à apprécier quels seraient le nombre d'habitants et la composition de la population par sexe, âge, ..., à des moments précis dans l'avenir si taux de natalité, de mortalité et de l'immigration suivaient certaines courbes déterminées. [...] La valeur des projections en tant que prévisions dépend essentiellement de la mesure dans laquelle les hypothèses des projections coïncident avec les mouvements réels des composantes de l'accroissement ».

additionnelles. A sa demande, le BCR a bénéficié de l'appui de deux consultants internationaux pour la mise en œuvre de la cartographie.

Par rapport au recensement de 1996, la cartographie censitaire du RGPH-3 a connu plusieurs innovations importantes : l'utilisation du GPS, la digitalisation des cartes des zones de dénombrement, la collecte et l'exploitation des données sur les infrastructures socio-économiques de base (établissements scolaires, structures de santé, marchés, radio et télévision), la confection d'une base de données cartographiques appelé "Look up file". Ce fichier relie les ZD aux localités correspondantes. Ceci facilite la traçabilité des effectifs de population des zones de dénombrement jusqu'à la région administrative, en passant par la localité, le secteur, le district, le quartier, la commune, la sous-préfecture et la préfecture.

La cartographie à Conakry a été confrontée certes aux difficultés de repérage des limites du périmètre urbain, du fait de la croissance urbaine et en l'absence d'un plan de ville récent. L'extension de la ville en périphérie est marquée par l'imbrication des préfectures de Coyah et de Dubréka à Conakry. Une bonne partie de la population que l'on voit à Conakry le jour, s'y trouve pour des raisons liées à l'activité économique mais, vit plutôt dans les quartiers de la grande banlieue de Conakry qui appartiennent administrativement à la sous-préfecture de Manéah et à la Commune urbaine de Dubréka. Ces quartiers périphériques constituent des « cités-dortoirs ». Cette situation entraîne des migrations pendulaires entre les « cités-dortoirs » et le « bassin de l'emploi » de Conakry administratif. Les ménages ayant été recensés dans le lieu de résidence et non dans le lieu d'activité, la population de Conakry est celle qui vit dans le « périmètre administratif » de Conakry et non dans son « périmètre géographique », des zones suburbaines.

L'accroissement démographique élevé des préfectures de Coyah et de Dubréka limitrophes de Conakry au cours de la période intercensitaire confirme l'hypothèse d'un transfert de la population de Conakry administratif dans les zones suburbaines. En effet, entre 1996 et 2014, la population de la préfecture de Coyah a plus que triplé, passant de 85 106 à 264 164 habitants, soit en moyenne un accroissement absolu de 9 948 personnes par an, tandis que la préfecture de Dubréka a plus que doublé passant de 131 750 à 328 418 habitants, soit un accroissement absolu moyen de 10 926 habitants par an. Au niveau des sous-préfectures limitrophes, on constate que la population de Manéah (Préfecture de Coyah) a été multipliée par plus de 6, passant de 26 905 en 1996 à 167 705 en 2014, celle de Coyah-Centre a été multipliée par 7, passant de 23 129 à 167 498. Cette croissance rapide résulte certainement de l'afflux des populations des quartiers centraux et péri-centraux de Conakry dans ces communes limitrophes de la capitale.

Pour surmonter ce problème, Conakry a fait l'objet de la mise à jour cartographique à l'issue de laquelle le nombre de zones de dénombrement est passé de 1219 à 1243, soit une augmentation de 24 ZD. Le sous-dénombrement évoqué par le mémorandum (s'il existe) n'est donc pas imputable à la cartographie mais probablement aux absences répétées de certains ménages des quartiers périphériques en raison de l'activité économique des membres.

4.2. Recrutement et formation des agents de terrain

Le recrutement et la formation du personnel du dénombrement ont été fait de façon méthodique et rigoureuse, comme cela est précisé dans la section 2 paragraphe 2 de la présente note.

4.3. Sensibilisation de la population

Conscient du fait que la réussite du recensement dépend largement de l'adhésion de la population à cette opération, le BCR a pris un certain nombre de dispositions pour mener une campagne de communication sur le recensement efficace. La communication visait d'une part à mobiliser l'ensemble de la population et des leaders d'opinion autour du recensement et d'autre part à éviter l'amalgame entre le recensement de la population et l'enrôlement dans le fichier électoral. L'action majeure était l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication sur le recensement, avec l'appui de deux consultants nationaux recrutés par la BAD et l'UNFPA.

La communication sur le RGPH3 s'est faite en deux phases. La première phase, extensive, s'est déroulée entre février et juin 2012, à l'époque où le dénombrement de la population était planifié pour décembre 2012. Cette phase a consisté essentiellement en l'organisation des réunions de sensibilisation des autorités administratives et politiques et des leaders d'opinion au niveau national et régional. Cette phase a démarré par la réunion de lancement de la campagne organisée à Forécariah le 16 mars 2012 sous le haut patronage du Premier Ministre. La deuxième réunion a été organisée à Conakry le 27 avril 2012 sous la présidence du Ministre de la Coopération. Les autres réunions se sont déroulées dans les régions de Boké, Faranah, Kankan, Labé, Mamou et N'Zérékoré au cours de la période du 4 au 16 juin 2012. Le décret fixant la période du dénombrement n'ayant pas été signé la campagne intensive n'a pas été déclenchée. Après la signature du décret D/2013/155/PRG/SGG du 28 novembre 2013 fixant la période du dénombrement du 1^{er} au 21 février 2014, une campagne intensive de communication a été déclenchée.

Les actions énumérées ci-après ont été menées dans le cadre de la campagne intensive de communication :

- point de presse du Ministre du Plan sur la mise en œuvre du recensement, organisé le 23 décembre 2013 ;
- meetings de sensibilisation de la population dans les communes de Conakry présidés par le Ministre du Plan en présence du Gouverneur ;
- missions de sensibilisation des coordinateurs nationaux dans les 7 régions administratives organisées en janvier 2014 ;
- diffusion du slogan du recensement (« *Pour compter, faites-vous recenser* ») et des spots publicitaires sur le recensement par les radios et les télévisions publiques et privées avant et pendant le dénombrement ;
- diffusion des sketches à la radio et à la télévision, diffusion des interviews des experts du BCR à la radio et à la télévision (publique et privée) ;
- ouverture officielle de la formation des contrôleurs à Conakry par le Ministre du Plan le 04 février 2014 ;
- Déclaration du Ministre du Plan sur le recensement diffusée par la télévision nationale (RTG) le 28 février 2014, à la veille du lancement officiel du dénombrement ;

- implantation des panneaux routiers dans les axes routiers les plus fréquentés de Conakry ;
- affichage des posters publicitaires dans les lieux publics ;
- passage du Ministre du Plan en invité spécial à l'émission « Gouvernance » de la Télévision Nationale consacrée au Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation ;
- production et diffusion d'émissions consacrées au RGPH 3 sur les antennes de la Radio diffusion nationale synchronisée avec les 23 stations de radios rurales et communautaires du pays ;
- lancement officiel du dénombrement par le Secrétaire Général du Ministère du Plan le 1^{er} mars 2014 ;
- production et diffusion de spots et sketches radio et TV sur le recensement,
- réalisation et diffusion de magazines radio sur le recensement ;
- organisation du théâtre participatif en zone rurale pour la population analphabète ;
- allocation de fonds aux comités régionaux, préfectoraux, sous-préfectoraux et communaux de recensement pour organiser des réunions de sensibilisation au niveau décentralisé.

Il faut également noter que la plupart des leaders politiques ont participé à la campagne de sensibilisation en faveur du RGPH-3 en invitant leurs militants à se faire recenser.

4.4. Supervision sur le terrain

En plus de chefs d'équipes et des contrôleurs qui observaient directement le travail des agents recenseurs, la supervision du dénombrement a été assurée au niveau préfectoral par 38 superviseurs préfectoraux (communaux à Conakry) et au niveau régional par 16 coordonnateurs régionaux⁵. Comme le personnel de la collecte, tous les encadreurs du dénombrement ont été formés sur la base de TDR (Termes de Référence) précis, pour leur permettre d'accomplir efficacement leurs tâches.

4.5. Pourquoi n'avoir pas organisé un ratissage à partir du 03 avril ?

Ayant constaté que certains ménages n'ont pas été recensés dans les délais officiels impartis pour diverses raisons, l'INS a prorogé de fait la période de dénombrement pour faire le ratissage dans les zones de dénombrement concernées tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays. Cette mesure a permis effectivement de rattraper cette catégorie de ménages et le dénombrement a été définitivement clos le 15 avril 2014 mais il a été poursuivi à Conakry notamment dans la commune de Ratoma où on a continué à recenser jusqu'au mois de mai..

5. POURQUOI L'UNFPA A-T-IL VALIDE LES RESULTATS PRELIMINAIRES ?

L'UNFPA a accompagné le Gouvernement dans la mise en œuvre de ce recensement non seulement en lui apportant un soutien financier direct, mais aussi en l'appuyant dans la mobilisation des fonds auprès des autres partenaires et en lui

⁵ Les coordonnateurs régionaux comprennent : 8 Directeurs Régionaux du Plan et du Développement, les quatre 4 Chefs de Services du BCR, deux experts démographes nationaux de l'UNFPA mis à la disposition de l'INS sur la demande du DG de l'INS, un expert démographe et un statisticien de l'INS. Les superviseurs sont composés des 38 Directeurs Préfectoraux et Communaux du Plan et de la Statistique et de 38 cadres du BCR, de l'INS et du Ministère de l'Administration du Territoire.

apportant un appui technique à travers la mise à disposition de consultants nationaux, internationaux et d'un Conseiller Technique Principal (CTP). Le rôle principal de celui-ci a été de veiller à l'exécution du recensement conformément aux recommandations des Nations Unies en la matière. En outre, sur la base d'une convention, l'UNFPA a assuré l'exécution des fonds alloués au Gouvernement par l'Union Européenne pour la mise en œuvre de ce recensement.

Le suivi du partenariat entre l'UNFPA et le Ministère du Plan dans le cadre de ce recensement a été assuré par la tenue de réunions régulières entre le Ministre et la Représentante de l'UNFPA pour évaluer ensemble les étapes réalisées et préparer les étapes suivantes.

Les résultats préliminaires font partie des produits attendus du RGPH-3. Leur publication par le Ministre du Plan est l'aboutissement d'un processus qui comporte les étapes principales suivantes :

- réunion du 15 mai 2014 entre le Ministère du Plan et l'UNFPA pour évaluer le dénombrement et organiser l'élaboration des résultats préliminaires ;
- élaboration des résultats préliminaires par le BCR sur la base d'une méthodologie claire définie avec l'appui du CTP (du 20 mai au 06 juin) ;
- réunion du 11 juin 2014 entre le Ministère du plan et l'UNFPA pour évaluer et valider les résultats préliminaires du RGPH-3 élaborés par le BCR.

Ayant suivi intégralement l'ensemble du processus et s'appuyant sur le fait que la conception et la mise en œuvre du recensement ont été faites conformément aux standards internationaux, l'UNFPA a validé les résultats préliminaires.

6. INVERSION ET MANIPULATION DES DONNEES REGIONALES ?

La région de Kankan est prise pour illustrer « l'inversion et la manipulation des données régionales ». L'évolution de la population de la région de Kankan s'explique par des facteurs objectifs et non par une manipulation quelconque des chiffres. En attendant l'analyse des données du RGPH-3 qui apportera les explications suffisantes du profil démographique de chaque région, des éléments d'appréciation sont présentés ci-après pour éclairer l'utilisateur.

6.1. Explication par l'équation de l'équilibre générale de la population

L'effectif de la population de la région de KANKAN a suscité des interrogations chez certains lecteurs. Il convient de rappeler à cet égard l'équation d'équilibre de la population d'une entité géographique donnée. Au cours d'une période donnée, l'accroissement de la population d'une région est déterminé par l'effet combiné de la différence entre le nombre de naissances (N) et le nombre de décès (D) d'une part et la différence entre le nombre d'immigrants (I) et le nombre d'émigrants (E) d'autre part. Cette fonction se résume dans la formule suivante : $P_t = P_0 + (N-D) + (I-E)$.

L'application de cette formule à la population de Kankan en 2014 se fait comme suit : $P_{2014} = P_{1996} + [(N-D)_{1996, 2014}] + [(I-E)_{1996, 2014}]$.

Toutes choses étant égales par ailleurs, c'est la fécondité et l'immigration qui déterminent finalement l'accroissement démographique d'une région.

En attendant de disposer des indicateurs sur les migrations par région à l'issue de l'analyse thématique des données du RGPH3, on peut postuler que la taille élevée de la population de la région de Kankan s'explique en grande partie par la fécondité particulièrement élevée de cette région. En effet, les données des deux dernières Enquêtes démographiques et de santé (EDS) présentées dans le tableau 1 ci-dessous montrent que :

- cette région affiche l'indice synthétique de fécondité le plus élevé du pays : en 2005 7,3 contre 5,7 au niveau national, et en 2012 6,9 contre 5,1 au niveau national ;
- l'intervalle inter-général de cette région est le plus court du pays (34,9 mois contre 37,5 au niveau national en 2005 et 33,1 mois contre 37,2 au niveau national en 2012) ;
- en outre, c'est également dans la région de Kankan que la fécondité des adolescentes est la plus forte : en 2005, 50,3% des filles de 15 à 19 ans ont déjà commencé leur vie procréative ; en 2012, cette proportion est de 45,7%.

Outre ces facteurs démographiques, il y a aussi la perception sociale du ménage en Haute Guinée qui assimile le ménage à la famille élargie.

Tableau 1 : Indicateurs de la fécondité par région

Régions	Indice synthétique de fécondité ⁶		Intervalle inter-général ⁷ (mois)		Fécondité des adolescentes (%)	
	2005	2012	2005	2012	2005	2012
BOKE	5,5	4,7	37,0	38,7	30,3	40,0
CONAKRY	4,1	3,6	40,4	38,6	20,6	16,0
FARANAH	6,3	5,8	37,9	36,4	43,1	42,5
KANKAN	7,3	6,9	34,9	33,1	50,3	45,7
KINDIA	5,9	5,2	38,5	37,9	23,6	38,8
LABE	5,6	5,3	39,6	39,0	21,0	30,2
MAMOU	5,6	5,4	39,2	40,6	33,2	32,9
NZEREKORE	5,6	5,1	36,2	35,7	37,2	41,2
Ensemble	5,7	5,1	37,5	37,2	31,8	34,3

6.2. Exploration du rapport de masculinité

Dans la population totale ou celle d'un groupe d'âge, le rapport de masculinité traduit le poids de l'effectif masculin par rapport à l'effectif féminin ; il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes et une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. À la naissance, le rapport de masculinité est de 105 garçons pour 100 filles. La mortalité des garçons étant globalement plus élevée que celle des filles, cette valeur diminue avec l'âge et les femmes deviennent majoritaires. Si pour une région ou une ville le rapport dépasse 100, cela traduit une immigration masculine élevée dans cette région.

⁶L'indice synthétique de fécondité est une estimation du nombre moyen d'enfants qu'aurait eus une femme au cours de sa vie féconde si son comportement procréateur était conforme à la structure par âge de la fécondité observée au cours d'une année

⁷L'intervalle inter-général est le nombre de mois qui séparent la naissance vivante ultérieure de celle qui la précède

Le rapport de masculinité de la population résidante de la Guinée en 2014 révèle un léger déficit d'hommes au niveau global, soit 94 hommes pour 100 femmes contre 95 en 1996. Ce rapport affiche cependant des écarts entre les régions, les préfectures et les sous-préfectures/communes plus ou moins importants selon le niveau de l'entité administrative. Sur les 343 sous-préfectures et communes du pays (y compris Conakry), seulement 28 ont un rapport de masculinité supérieur à 100. La région de Kankan concentre 16 (plus de la moitié) de ces sous-préfectures et communes, ce qui est probablement l'effet de l'immigration masculine différentielle. La taille élevée de la population de la région de Kankan comparée aux autres régions pourrait donc s'expliquer en partie par l'immigration masculine relativement plus importante dans cette région que dans les autres régions. Les sous-préfectures et communes concernées sont listées dans le tableau ci-dessous. L'analyse ultérieure des flux migratoires permettra de déterminer les préfectures de provenance prioritaires des migrants qui s'installent dans la région de Kankan ainsi que les préfectures de destination des migrants originaires de Kankan.

Tableau 2 : Pourcentage de la population de chaque sexe et rapport de masculinité supérieur à 100 par sous-préfecture, région de Kankan

Préfectures	Sous-préfectures /Communes	% d'hommes	% de femmes	Rapport de masculinité
KANKAN	Kankan-centre	50,9	49,1	103,5
	Mamouroudou	50,9	49,1	103,5
KEROUANE	Banankoro	50,7	49,3	102,8
	Dialakoro	50,6	49,4	102,4
	Kantoumania	50,3	49,7	101,2
	Mandiana-centre	51,1	48,9	104,7
	Niantania	51,6	48,4	106,5
	Sansando	50,9	49,1	103,7
SIGUIRI	Bankon	52,2	47,8	109,3
	Doko	51,3	48,7	105,4
	Franwalia	50,5	49,5	102,2
	Kiniebakoura	51,5	48,5	106,0
	Niagassola	52,1	47,9	108,9
	Nounkounkan	50,1	49,9	100,5
	Sigui-ri-centre	51,0	49,0	104,2
	Siguirini	50,6	49,4	102,5
Ensemble Région de KANKAN		49,8	50,2	99,1

7. L'ECLAIRAGE PAR L'ANALYSE DES DONNEES SUR LA MIGRATION INTERNE

Les données du tableau 3 (ci-après) issues du recensement de 1996 montrent que, hormis Conakry qui affiche un solde migratoire positif de 456 345 individus, aucune autre région n'était attractive en 1996. Par ailleurs, seules 7 préfectures présentaient une attractivité relative avec des soldes positifs variant de 446 à 31 949. Il s'agit des préfectures suivantes : Boké, Fria, Kérouané, Coyah, Guéckédou, Nzérékoré et Yomou. Il est probable qu'en raison des changements économiques qu'a connus la Guinée entre 1996 et 2014, notamment l'exploitation des minerais (or, diamant, etc.),

que certaines régions comme Kankan soient devenues des pôles économiques et par conséquent, plus attractives au détriment d'autres régions. Quant à Conakry, l'orientation des migrants vers d'autres destinations prioritaires a certainement contribué à réduire les départs vers Conakry. L'analyse des données du RGPH-3 sur le lieu de naissance et le lieu de résidence permettra de vérifier ces hypothèses...

Tableau 3 : Immigrants, émigrants et solde migratoire par région en 1996

Régions	Préfectures	Entrants	Sortants	Solde
BOKE	BOFFA	13 749	37 165	- 23 416
	BOKE	42 137	34 254	7 883
	FRIA	23 167	12 689	10 478
	GAOUAL	5 365	13 079	- 7 714
	KOUNDARA	6 749	7 149	- 400
	Ensemble	91 167	104 336	- 13 169
CONAKRY	CONAKRY	506 136	49 791	456 345
FARANAH	DABOLA	7 800	23 809	- 16 009
	DINGUIRAYE	3 579	19 574	- 15 995
	FARANAH	12 685	29 227	- 16 542
	KISSIDOUGOU	32 428	34 083	- 1 655
	Ensemble	56 492	106 693	- 50 201
KANKAN	KANKAN	30 903	56 848	- 25 945
	KEROUANE	48 215	16 266	31 949
	KOUROUSSA	5 942	33 634	- 27 692
	MANDIANA	5 733	9 392	-3 659
	SIGUIRI	12 124	23 711	-11 587
	Ensemble	102 917	139 851	- 36 934
KINDIA	COYAH	26 699	20 792	5 907
	DUBREKA	13 777	30 533	- 16 756
	FORECARIAH	13 407	47 376	- 33 969
	KINDIA	36 294	72 121	- 35 827
	TELIMELE	5 829	33 168	- 27 339
	Ensemble	96 006	203 990	- 107 984
LABE	KOUBIA	3 336	10 490	- 7 154
	LABE	18 886	57 552	- 38 666
	LELOUMA	3 899	11 642	-7 743
	MALI	2 628	16 663	- 14 035
	TOUGUE	3 173	26 728	- 23 555
	Ensemble	31 922	123 075	- 91 153
MAMOU	DALABA	7 042	46 824	- 39 782
	MAMOU	13 273	70 637	-57 364
	PITA	8 075	61 093	- 53 018
	Ensemble	28 390	178 554	- 150 164
NZEREKORE	BEYLA	9 208	26 520	- 17 312
	GUECKEDOU	33 501	25 613	7 888
	LOLA	12 174	11 728	446
	MACENTA	27 021	27 518	- 497
	NZEREKORE	36 923	35 868	1 055
	YOMOU	8 327	6 647	1 680
	Ensemble	127 154	133 894	- 6 740
Total		1 040 184	1 040 184	---

Source : DNS/BNR : RGPH 1996, Migrations en Guinée, Conakry 2000, 48 p.

8. DES METHODES ET DES TECHNIQUES ARCHAÏQUES ?

Le BCR a utilisé le questionnaire sur support papier pour la collecte des données. Au début de la conception du recensement en 2006 l'usage des TIC's pour la collecte des données socio-démographiques était naissant. L'INS n'a pas opté pour l'utilisation des PDA (Personal Digital Assistant) à cause principalement de la contrainte matérielle liée à la disponibilité de l'électricité de manière permanente sur l'ensemble du territoire et de la fluidité de la connexion Internet. L'avantage du PDA est le raccourcissement du délai de traitement des données (la saisie notamment) et par conséquent du délai de publication des résultats du recensement. Mais la contrainte de l'électricité et de la connexion internet évoquée ci-dessus ne pouvait pas être levée.

On peut noter en passant qu'en dehors du Cap-Vert (2010) et du Sénégal (2013), peu de pays africains ont utilisé le PDA qui est somme toute une technologie récente sur le continent. Pour le recensement de la Mauritanie de mars-avril 2013, le PDA a été utilisé uniquement pour la cartographie. En Guinée, on a opté pour le GPS, ce qui a permis de disposer actuellement d'une base de données cartographiques géo-référencées.

9. GESTION INCOMPETENTE ET FAIBLE PILOTAGE DU RECENSEMENT ?

Les organes de gestion du recensement sont :

- le Comité National de Pilotage du RGPH-3 qui est l'organe d'orientation du RGPH-3 sur l'ensemble du territoire (décret D/2009/052/PRG/SGG du 28 février 2009) ;
- le Comité Technique du RGPH-3 qui est l'organe délibératif de toutes les questions d'ordre technique en relation avec toutes les étapes du recensement (décret D/2009/053/PRG/SGG du 28 février 2009) ;

Le Comité National de Pilotage est composé de Ministres ayant les questions de population dans leurs attributions. S'il est vrai que ce Comité n'a tenu aucune session, il n'en demeure pas moins que les questions relatives à la mise en œuvre du recensement ont été régulièrement examinées au cours des réunions du Conseil interministériel et du Conseil des Ministres. Les questions soumises au Conseil interministériel ont fait l'objet de décision chaque fois que cela s'avérait nécessaire. En revanche, les Comités Régionaux, Préfectoraux et Communaux de Pilotage ont été fortement impliqués dans l'organisation de la campagne de sensibilisation, ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre du dénombrement au niveau déconcentré.

Le Comité Technique a tenu trois sessions pour :

- examiner et valider la méthodologie et les outils de collecte des données cartographiques ;
- examiner et valider le questionnaire et les fiches techniques du recensement pilote ;
- examiner et adopter le rapport du recensement pilote (2012) ;
- examiner et valider le questionnaire définitif et les manuels du recensement.

Il convient d'ajouter à ce mécanisme la concertation régulière entre le Ministère du Plan et les partenaires techniques et financiers, notamment l'UNFPA, l'UE et la BAD.

CONCLUSION

Il découle de tout ce qui précède que le RGPH-3 a été conçu, préparé et mis en œuvre dans le respect strict des principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitat. Cette disposition imprime à ce recensement son caractère scientifique. L'UNFPA dont l'une des missions est de promouvoir la disponibilité et l'accessibilité des données socio-démographiques de qualité pour la planification du développement, a soutenu financièrement et techniquement l'exécution de ce recensement. Ceci constitue une garantie supplémentaire de la fiabilité des résultats issus de cette opération.

L'utilisation du questionnaire sur support papier ne constitue pas en soi une limite technique susceptible d'influer négativement sur la qualité des données collectées sur le terrain. L'utilisation du PDA aurait certes permis de réduire le temps du traitement des données, mais cette stratégie n'a pas été prévue dès le départ pour les raisons déjà évoquées.

L'élaboration des résultats préliminaires a suivi une méthodologie rigoureuse. La qualité des résultats trouvés a été évaluée en comparant les rapports de masculinité de 1996 et ceux de 2014 ; ainsi que la taille moyenne des ménages aux deux recensements. Aucune incohérence de ces indicateurs n'a été décelée. Pour apprécier la couverture du dénombrement, trois méthodes ont été utilisées :

- la comparaison des résultats préliminaires à la population estimée par la cartographie censitaire,
- la comparaison des résultats préliminaires du RGPH3 aux résultats préliminaires de 1996,
- la comparaison des résultats préliminaires aux projections démographiques de l'INS et aux projections des Nations Unies.

Les constats faits ont permis de conclure que les résultats préliminaires globalement satisfaisants pouvaient donc être publiés.

Il n'en demeure pas moins que, comme tout recensement de population en Afrique subsaharienne, le RGPH-3 pourrait être entaché d'erreurs liées aux défaillances humaines. L'évaluation de la qualité des données prévue comme étape initiale obligatoire de l'analyse des données de ce recensement permettra de mesurer l'ampleur de ces erreurs et surtout leur incidence sur la qualité des résultats. Il est donc prématuré, à ce stade du processus, de prendre une position tranchée vis-à-vis de la fiabilité des résultats de ce recensement. Les résultats préliminaires n'ont pris en considération qu'un indicateur (les effectifs de la population totale et des circonscriptions administratives) et deux variables (le lieu de résidence et le sexe). Seule l'analyse de la cinquantaine de variables saisies au recensement et des indicateurs associés permettra d'apprécier objectivement la qualité des données et la fiabilité des résultats.

Bibliographie

Direction Nationale de la Statistique : Répartition des ménages ordinaires et de la population résidante par subdivision administrative. Résultats définitifs du Recensement général de la population et de l'habitation de décembre 1996. Conakry, juillet 1999, 16 p.

Direction Nationale de la Statistique : Recensement général de la population et de l'habitation de 1996. Résultats provisoires. Conakry, juin 1997, 18 p.

Direction Nationale de la Statistique : Perspectives démographiques de la Guinée. Conakry, 2000, 94 p.

Institut National de la Statistique : Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDS-MICS). Measure DHS-ICF International, Calverton Maryland, novembre 2013, 510 p.

Nations Unies : Principes et recommandations concernant les recensements de la population et des logements. Département des affaires économiques et sociales, Division des statistiques, Deuxième révision, New York 2009, 448 p.